



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DU LOIRET

## **Avis de recrutement de concours interne et externe d'adjoint administratif de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer, en région Centre - Val de Loire, au titre de l'année 2016**

Date d'ouverture des inscriptions voie télématique et voie postale : le **jeudi 18 août 2016**

Date de clôture des inscriptions voie télématique et voie postale : le **mercredi 14 septembre 2016** (*le cachet de la poste faisant foi*)

Épreuves d'admissibilité : **mercredi 12 octobre 2016**

Oraux d'admission : **entre le 14 et le 18 novembre 2016**

Affectation des lauréats : **avant le 31 décembre 2016**

Le nombre de poste est arrêté à 7 : 5 postes pour le concours externe et 2 postes pour le concours interne.

Les candidats retenus pourront, en fonction des postes ouverts, être affectés au sein des différents périmètres relevant du ministère de l'Intérieur, en région Centre : **préfectures, services administratifs de la police et de la gendarmerie nationales, greffe du tribunal administratif d'Orléans.**

### **CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR**

Les concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs 1ère classe de l'intérieur et de l'outre - mer sont ouverts aux candidats des deux sexes remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes requises pour accéder aux emplois publics de l'Etat :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- Ne pas avoir de mentions portées sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- Jouir de ses droits civiques.
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**Le concours externe** est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition de diplôme.

**Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins une année de services civils effectifs.

Les services civils effectifs correspondent à tous les services effectués en qualité d'agent public : fonctionnaire titulaire, fonctionnaire stagiaire, contractuel de droit public.

Sont exclus l'année de service militaire ainsi que les années passées en qualité de militaire, de sapeur pompier de paris, de marins pompiers de Marseille...

Ne sont pris en compte les services accomplis sous contrat de droit privé (C.E.S., C.E.C., emploi jeunes, apprentis, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir...)

Les agents doivent être en activité, en détachement ou en congé parental à la date des épreuves

## **MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES**

### **Inscriptions par voie télématique (à privilégier) :**

Le candidat se connecte sur le site internet de la préfecture du Loiret [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr), rubrique « publications » - « concours, recrutements et examens » au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Le candidat communique son identité et les différents renseignements qui lui sont demandés afin de créer un compte (authentification).

Le candidat complète ensuite le dossier informatif qui s'affiche à l'écran. Les renseignements signalés comme obligatoires sont indispensables au traitement informatique de sa candidature et doivent être complétés avec soin. En effet, si tous les champs obligatoires ne sont pas correctement remplis, le candidat ne pourra en aucun cas valider, s'il le souhaite, sa demande d'inscription.

Lorsqu'il a saisi l'ensemble des renseignements demandés, le candidat peut mettre en attente sa demande d'inscription et la valider au plus tard à la date fixée.

Une attestation d'inscription sera transmise au candidat par voie électronique.

### **Inscription par voie postale :**

Pour procéder à son inscription par voie postale, le candidat doit faire la demande de dossier d'inscription accompagnée d'une enveloppe timbrée au tarif en vigueur à l'adresse suivante

:

Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret  
BRHFAS/Section recrutements et concours  
181 rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS Cedex

Les candidats doivent ensuite transmettre leur dossier d'inscription par voie postale uniquement, au plus tard à la date de clôture des inscriptions le **mercredi 14 septembre 2016** (*le cachet de la poste faisant foi*) au service gestionnaire du concours.

Le centre d'examen d'Orléans accusera réception du dossier d'inscription par courrier.

**Toute dossier incomplet sera rejeté**

**Renseignements :** [cecile.teisserenc@loiret.gouv.fr](mailto:cecile.teisserenc@loiret.gouv.fr)

**Site Internet des services de l'État dans le Loiret :** [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr), rubrique « publications » - « concours, recrutements et examens ».